

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 MAI 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**SCLASSIFICAZIONI DI UNA SIZZIONI DI A RT40 SITUATA
À U LOCU DITTU SANTA BARBARA IN U SCOPU DI
RICLASSIFICAZIONI IN A VIA CUMUNALI D'ACCESSU À
U CIMITERIU DI PITRETU È BICCHISGIA**

**DECLASSEMENT D'UNE SECTION DE LA RT 40 SISE AU
LIEU-DIT SANTA BARBARA AUX FINS DE
RECLASSEMENT DANS LA VOIE COMMUNALE D'ACCÈS
AU CIMETIÈRE DE PITRETU È BICCHISGIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée de Corse le présent rapport en vue d'approuver le déclassement d'une section de la route territoriale 40 située au lieu-dit Santa Barbara aux fins de reclassement dans la voirie communale de PITRETU È BICCHISGIÀ.

L'aménagement de l'ex. RN 196 par l'Etat dans les années soixante a généré un délaissé de route, seul accès au cimetière communal.

A la suite de différents échanges avec la Collectivité de Corse, le conseil municipal de la commune de PITRETU È BICCHISGIÀ a approuvé l'acquisition pour l'Euro symbolique de cette section de route uniquement utilisée par les usagers du cimetière, par délibération en date du 13 décembre 2019.

Le projet communal prévoit d'aménager un parking, d'embellir le lieu, créant de ce fait une continuité piétonne plus sûre pour les usagers du cimetière. La commune devra sécuriser ce projet et prendre l'attache de la direction de l'exploitation des routes de la Collectivité de Corse pour l'accès du parking à la route territoriale.

En conséquence, la procédure de déclassement / reclassement de voirie est adaptée au projet d'intérêt général poursuivi par la commune à proximité immédiate de la route territoriale.

La section de route à déclasser, qui ne revêt plus d'intérêt pour le domaine public routier de la Collectivité de Corse, représente une superficie de 1 329 m².

Un plan a été dressé par le cabinet SIBELLA, géomètres experts à BASTIA, après avis et validation de la Direction de l'Exploitation des Routes du Pumontu (secteur de Sartè).

En conclusion, je vous propose :

- D'APPROUVER le déclassement du domaine public routier de la Collectivité de Corse d'une section de la route territoriale 40 d'une superficie de 1 329 m², située au lieu-dit Santa Barbara, aux fins de reclassement dans la voie communale d'accès au cimetière de PITRETU È BICCHISGIÀ.
- DE M'AUTORISER à signer l'arrêté de déclassement aux fins de reclassement dans la voie communale d'accès au cimetière de PITRETU È BICCHISGIÀ, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Collectivité de Corse avec le plan correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.